



## Le mot du Maire



Chères Meroutaines, chers Meroutains,

Le dimanche 18 novembre dernier, les électeurs de Meroux et de Moval étaient conviés à venir s'exprimer sur le projet de fusion de nos deux communes. A Meroux, 252 personnes sont venues voter, soit un taux de participation de 36 %. A Moval, on a dénombré 184 votants, soit un taux de participation de 56 %.

Les résultats de cette consultation sont les suivants :

- A Meroux : OUI : 106 voix, NON : 140 voix, nuls et blancs : 6
- A Moval : OUI : 115 voix, NON : 66 voix, nuls et blancs : 3

Dans notre village, 252 personnes se sont exprimées. Je regrette que le taux de participation n'ait pas été plus important. Je remercie très sincèrement les Meroutaines et les Meroutains qui se sont déplacés pour exprimer leur avis dans cet acte de démocratie directe, ainsi que les personnes qui, ne pouvant venir voter, ont donné une procuration de vote.

Sur l'ensemble des votes de nos deux villages, et donc de l'éventuelle future commune, l'ensemble des personnes qui sont venues voter ont donné une légère majorité au OUI. Les Conseils municipaux, qui vont désormais devoir se prononcer, devront naturellement prendre en compte les résultats de cette consultation, ainsi que les avis portés sur les registres. Chaque conseillère, chaque conseiller a le devenir de nos communes dans son vote.

Je sais que nous saurons débattre sereinement et voter en toute responsabilité.

Ce dossier a suscité des discussions et interrogations de votre part qu'il me paraît important de partager avec vous, car je vous sais concernés par l'avenir de notre commune.

Je reprends quelques réponses que j'ai pu apporter aux questions de quelques Meroutains.

Qu'est-ce qu'une commune nouvelle ? La commune nouvelle est un dispositif administratif réunissant plusieurs communes contiguës en une seule. C'est une collectivité territoriale à part entière avec les mêmes droits et obligations en termes de services publics. Vous ne perdrez donc pas de services.

Pourquoi créer une commune nouvelle et pourquoi avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ? Pour être plus forts et faire face aux baisses drastiques des dotations et aides de l'Etat. Il nous faut unir nos moyens, simplifier notre gestion et faire ainsi des économies. A ce jour, nous avons perdu près de 40 000 euros de dotations de l'état sur notre budget annuel de fonctionnement, soit 49 % des dotations que nous percevions avant les "coups de rabot" successifs. La suppression de la taxe d'habitation n'a pas fait l'objet d'une déclaration de compensation par le gouvernement. Les collectivités subissent de plein fouet cette perte qui rapportaient à la commune 86 000 euros. Cette situation à terme nous conduirait inévitablement à revoir les taux d'imposition de notre commune et à réduire considérablement nos investissements.

Pourquoi avant le 1er janvier 2019 ? Les élections municipales de 2020 empêchent tout regroupement après cette date. Le projet de loi finances de 2018 introduit une bonification de 5% aux communes nouvelles de moins de 15000 habitants dont l'arrêté de création aura été pris entre 2017 et 2019, et ceci pendant 3 ans. D'autres dotations devraient également s'y rajouter.

Que peut nous apporter de plus cette fusion ? Nous avons déjà l'habitude de travailler ensemble. Nous aurons plus de moyens pour offrir davantage de services à la population et stabiliser pendant plus longtemps la fiscalité. Une gestion facilitée par la suppression du syndicat intercommunal.

Quel serait le nom de la commune nouvelle ? Nous ne devons pas ignorer l'importance historique d'un nom qui devra perdurer pendant des années. De même, nous n'ignorons pas l'histoire et la géographie de notre territoire. Ainsi, le choix s'effectuerait en prenant en compte ces valeurs.

Voici les éléments de réponses à quelques-unes de vos questions. Je redis encore une fois qu'au-delà des aspects économiques, il y a, dans ce projet, la réelle volonté de réunir des femmes et des hommes pour fédérer, pour rassembler, pour construire un avenir commun.

Je reste naturellement à votre écoute pour en parler.

Soyez assurés de mon investissement pour garantir l'avenir et l'unité de notre village.

Stéphanie Guyod  
Maire de Meroux

## Infos village

**Prochain Conseil municipal le 18 décembre à 20h00**

### Surprises glacées

Troisième édition des surprises glacées. Nous vous donnons rendez-vous pour découvrir de nouvelles surprises. N'hésitez pas à venir partager l'un de ces moments de convivialité.



### Sècheresse

Nous avons eu le signalement de fissures sur des maisons dues à la sécheresse. Les administrés doivent se faire connaître en mairie, afin que la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle soit engagée. Parallèlement, vous devez faire une déclaration de sinistre à votre assureur.



Si vous êtes concerné, prenez contact avec le secrétariat de mairie par mail (ou par courrier) en fournissant des photos à [commune-de-meroux@orange.fr](mailto:commune-de-meroux@orange.fr) avant le 15 décembre.

Le dossier ainsi constitué par la mairie sera adressé en Préfecture qui regroupe l'ensemble des demandes communales pour le même phénomène, sollicite des rapports et transmet les dossiers pour instruction au ministère de l'intérieur.

Une plaquette « catastrophe naturelle » est à votre disposition en mairie ou sur le site internet de la commune.

### Coups de courant

Afin de procéder à des améliorations de la qualité de distribution de l'électricité, Enedis procédera à une coupure de courant d'une heure environ le vendredi 14 décembre entre 8 et 11h.

## Le coin des associations

### Téléthon

Les bénévoles de la coordination locale vous attendent le dimanche 2 décembre. Au programme : course adulte à 9h30 (mixte valides/handicapés) ; course enfants à 10h45 ; lâcher de ballons vers 11h45. Petite restauration sur place et vente d'objets Téléthon.



### Récital

Samedi 8 décembre à 18h00 à l'église, les Baladins et les enfants de l'école vous attendent pour une soirée musicale haute en couleurs. Venez nombreux !



### APEMMS

Participez à la tombola et gagnez des places pour assister au concert de SOPRANO le 17 avril 2019 à l'Axone. Jeu ouvert jusqu'au tirage au sort le 15 décembre 2018 à 18h30. Plus d'infos sur le site [www.apemms.fr](http://www.apemms.fr) ou par téléphone au 06 62 24 03 28.

 **La chorale**  
**"LES BALADINS"**  
de MEROUX   
et les enfants de |  
**"L'ECOLE DU VIEUX TILLEUL"**  
de MEROUX

# CONCERT DE NOEL

**SAMEDI 8 DECEMBRE 2018**

**A 18 HEURES**

**EN L'EGLISE SAINT-NICOLAS DE**



**MEROUX**



**ENTREE LIBRE  
EGLISE CHAUFFEE**

Imprimé par nos soins.  
Ne pas jeter sur la voie publique.

### DERNIERE MINUTE

L'arrêté de la limitation provisoire des usages de l'eau est désormais abrogé.